



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 10 janvier, 2017, tenue au 901, rue Royale, à
Malartic, à 19 h 02**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absente:

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1

Est également présent :

Me Gerald Laprise, directeur général *par intérim*, greffier et trésorier
adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande
d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321,
L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre
2016;

**RÉSOLUTION
2017-01-001**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

- 1.4.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016;
- 1.5.- Avis de motion concernant le *Règlement no. 884 relatif au remboursement des dépenses*;
- 2.0.- **MAIRIE**
- 2.1.- Convocation du Caucus des municipalités de centralité : 2 février 2017;
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 3.1.- Désignation des représentants de la Ville : Service Clic Revenu (ClicSéQUR) Entreprises;
- 3.2.- Groupe Ultima : Renouvellement de l'assurance générale et de l'assurance automobile 2017;
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Approbation du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;
- 4.2.- Réaménagements budgétaires au 31 décembre 2016;
- 5.0.- **URBANISME**
- 5.1.- Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015;
- 5.2.- Course de motoneiges antiques : 25 février 2017;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 6.1.- Nomination au poste de capitaine du Service de la sécurité incendie;
- 6.2.- Délégation de signataires : Conventions collectives de travail;
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1.- Limites de désincarcération;
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 10.1.- Désignation des représentants de la Ville : Comité de sélection de l'œuvre d'art du Centre Michel Brière (CMB);
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Gala de l'Entreprise 2017 : demande d'un prêt de services pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic pour l'aide du technicien en communications;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- Rapport annuel 2015-2016 : Présentation des travaux de Tourisme Abitibi-Témiscamingue;

13.2.- Semaine pour un Québec sans tabac : 15 au 21 janvier 2017;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016, tel que rédigé;

Adoptée.

1.4.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2016, tel que rédigé;

Adoptée.

1.5.- Avis de motion concernant le Règlement no. 884 relatif au remboursement des dépenses

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement dont l'objet consiste au remboursement des dépenses.*

2.0.- MAIRIE

RÉSOLUTION
2017-01-002

RÉSOLUTION
2017-01-003

RÉSOLUTION
2017-01-004



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2017-01-005

2.1.- Convocation du Caucus des municipalités de centralité : 2 février 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est convoquée au Caucus des municipalités de centralité le 2 février 2017;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le maire, Martin Ferron, au Caucus des municipalités de centralité le 2 février 2017;

D'AUTORISER le remboursement des dépenses relatives pour cette vacation à même les budgets autorisés pour l'année 2017, et ce, conformément aux règlements et politiques en vigueur;

Adoptée.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2017-01-006

3.1.- Désignation des représentants de la Ville : Service Clic Revenu (ClicSéQR) Entreprises

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir au remplacement du représentant autorisé et des autres personnes indiquées au Service Clic Revenu (ClicSéQR) Entreprises à la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉSIGNER Me Gérald Laprise, directeur général *par intérim*, greffier et trésorier adjoint, à titre de représentant autorisé des services électroniques au Service Clic Revenu (ClicSéQR) Entreprises à la Ville de Malartic;

DE DEMANDER la radiation des personnes ci-après :

- Madame Lucie Roger : 1^{ère} responsable;
- Monsieur Éric Cloutier : 2^e responsable;

puisque ces personnes ne sont plus à l'emploi de la Ville de Malartic;

DE DÉSIGNER à la place les personnes suivantes :

- Madame Guylaine Roy : 1^{ère} responsable à titre de greffière adjointe ;
- Madame Caroline Goulet : 2^{ème} responsable à titre de chef comptable.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-01-007

3.2.- Groupe Ultima : Renouvellement de l'assurance générale et de l'assurance automobile 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) pour l'assurance générale et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

l'assurance automobile de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une facture a été reçue du Groupe Ultima inc. pour la prime à payer en 2017 par la Ville au montant de 105 121 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le trésorier adjoint à procéder au paiement de la facture émise pour la somme de 105 121 \$, incluant les taxes, pour la prime à payer en 2017 par la Ville en assurance générale et automobile;

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Approbation du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le budget pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

Adoptée.

4.2.- Réaménagements budgétaires au 31 décembre 2016

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs au 31 décembre 2016, tels que présentés;

D'AUTORISER le trésorier adjoint à faire les réaménagements budgétaires demandés à même le budget d'opérations de la Ville;

Adoptée.

5.0.- URBANISME

5.1.- Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015

Dépôt du document à titre d'information.

Les membres du conseil municipal demandent que ce dossier soit examiné en 2017 pour le suivi des recommandations proposées.

5.2.- Course de motoneiges antiques : 25 février 2017

CONSIDÉRANT QU'une course de motoneiges antiques est organisée par messieurs François Bélanger et Luc Maltais le 25 février 2017, sur la rue de la Paix;

RÉSOLUTION
2017-01-008

RÉSOLUTION
2017-01-009

RÉSOLUTION
2017-01-010



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis 2017-02 a été déposée le 9 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de l'activité et la sécurité des participants, la fermeture de la rue de la Paix est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE suivant les articles 5.2, 6.1 et 8.2 du Règlement numéro 806 concernant les nuisances dans les limites de la Ville de Malartic, il appartient au Service de l'urbanisme d'examiner la demande et d'émettre un permis pour la réalisation de l'activité;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Service des travaux publics à fermer la rue de la Paix et une partie de la rue Abitibi, à fournir les barricades et de s'assurer de remplir les conditions suivantes :

- d'avoir en tout temps une personne sur les lieux pour donner accès aux véhicules d'urgence;
- d'avoir une signalisation adéquate indiquant la fermeture de rues;

D'AUTORISER l'accès au pavillon d'accueil et d'information au Parc du Belvédère pour la durée de l'activité;

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

6.1.- **Nomination au poste de capitaine du Service de la sécurité incendie**

CONSIDÉRANT QU'un poste de capitaine du Service de la sécurité incendie doit être comblé;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Kevin Richard a démontré son intérêt pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande de nommer monsieur Kevin Richard à titre de capitaine;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la recommandation du Comité de sélection pour la nomination de monsieur Kevin Richard à titre de capitaine et rétroactive au 1^{er} janvier 2017;

QUE monsieur Kevin Richard soit soumis à une période de probation de 6 mois à partir de la date de son engagement et que durant cette période, ce dernier rencontre les exigences requises du directeur du Service de la sécurité incendie;

Adoptée.

6.2.- **Délégation de signataires : Conventions collectives de travail**

RÉSOLUTION
2017-01-011

RÉSOLUTION

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire monsieur, Martin Ferron et le directeur général *par intérim*, greffier et trésorier adjoint, Me Gérald Laprise, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les conventions collectives de travail avec le Syndicat canadien de la fonction publique, sections locales 4224 et 335, pour la période du 13 novembre 2015 au 31 décembre 2019;

Adoptée.

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

9.1.- **Limites de désincarcération**

Dépôt du document à titre d'information.

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

10.1.- **Désignation des représentants de la Ville : Comité de sélection de l'œuvre d'art du Centre Michel Brière (CMB)**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur Samuel Tessier, représentant de l'organisme propriétaire, madame Catherine Larivière, représentante des usagers, monsieur Denis Fortier, architecte chargé du projet et monsieur Guy Faucher, observateur et gestionnaire de projet, pour représenter la Ville de Malartic auprès du Comité de sélection de l'œuvre d'art du Centre Michel Brière (CMB);

Adoptée.

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1.- **Gala de l'Entreprise 2017 : demande d'un prêt de services pour la Chambre de Commerce d'Industrie de Malartic pour l'aide du technicien en communications**

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic (CCIM) organise un Gala de l'Entreprise 2017 sous le thème « Garden Party »;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic (CCIM) veut créer un visuel approprié et demande les services du technicien en communications de la Ville de Malartic pour ce faire;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

RÉSOLUTION
2017-01-013

RÉSOLUTION
2017-01-014



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

D'AUTORISER la demande de prêt de services du technicien en communications de la Ville de Malartic pour créer le visuel du Gala de l'Entreprise 2017 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic (CCIM);

QUE cette demande d'aide en services soit inscrite au tableau des aides financières accordées aux organismes pour l'année 2017;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Rapport annuel 2015-2016 : Présentation des travaux de Tourisme Abitibi-Témiscamingue

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- Semaine pour un Québec sans tabac : 15 au 21 janvier 2017

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 28

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-01-015

MARTIN FERRON
MAIRE

Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL *par*
intérim, GREFFIER ET
TRÉSORIER ADJOINT